



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

DECLARATION LIMINAIRE

**COMITE TECHNIQUE LOCAL
du 14/01/2020**



Mr Le Président,

Le NRP « nouveau réseau de proximité » est désormais « en marche » Mr le Directeur, ainsi que cette contre-réforme des retraites que nous dénonçons avec force depuis des semaines !

Vous comprendrez donc pourquoi nous n'avons pas participé à la première convocation du CTL du 9 janvier dernier.

Aujourd'hui, une énième journée de mobilisation est organisée afin de combattre et dénoncer cette contre-réforme des retraites. Malgré tout, vous nous trouvez face à vous alors même que certains d'entre nous sont en grève. Ce CTL ne se prolongera donc pas pour nous au delà de la matinée afin que nous puissions aller rejoindre la manifestation de La Roche / Yon.

Lors du CTL du 12 décembre, nous avons eu droit à un discours dicté par la direction générale tentant de nous vendre le bien fondé de ce nouveau réseau qui est un non sens pour tous nos usagers.

Toutes ces attaques contre nos comptables, contre nos métiers, contre nos services, contre nos statuts sont un recul social sans précédent répondant à une commande politique dont le contenu n'a qu'une seule finalité : assécher les dépenses publiques au détriment du pacte social auquel les français sont si attachés.

Tout au long des derniers CTL, nous n'avons eu de cesse de dénoncer toutes ces attaques contre nos services, nos missions et nos personnels. Les réformes proposées permettraient soit-disant de faire du meilleur travail en industrialisant à outrance toutes nos missions, ce qui permettrait au passage d'améliorer la qualité du travail... Ce nouveau réseau et les progrès techniques permettraient aussi d'apporter un meilleur service aux usagers : vive la visio-conférence, les échanges par messagerie électronique, les centres d'appel, gloire au tout internet. Merci Mr Macron !

Prochainement, les buralistes assureront un service public aux usagers en assurant la fonction d'encaissement à la place des guichets des Finances Publiques, vous étiez DDFiP, vous voilà désormais également DDB, Directeur Départemental des Buralistes, Mr Le Président !

Pour en finir avec ce NRP, toute la phase dite "de concertation" n'a été qu'une gigantesque opération de communication et une supercherie visant à écarter tous les arguments non conformes aux grandes lignes du projet. Votre feuille de route était claire : supprimer un maximum de services ! Alors oui, la nouvelle version de la carte est moins catastrophique que la première, nous vous le concédons, mais néanmoins, notre réseau de proximité est physiquement anéanti !

Concernant les futurs comptables des SGC et les conseillers aux décideurs locaux, nous demeurons très inquiets car les liens entre eux semblent plus que flous ! Le conseiller serait en liaison avec l' élu, le SGC avec le secrétariat de mairie, mais ce n'est pas sûr, on avisera, il faut réfléchir, on verra à l'usage, etc, etc. Voilà en substance ce qui remonte des premiers groupe de travail nationaux sur le sujet... Vive l'improvisation ! Nous sommes donc très inquiets pour les cadres concernés mais aussi pour leurs équipes qui risquent d'être confrontées à des directives contradictoires...

N'oublions pas de rappeler que le projet de création d'agences comptables n'est pas abandonné mais simplement suspendu et que les SGC, une fois créés, pourront tout à fait être transformés en agences en 2026, à la fin du délai fixé par les chartes passées actuellement entre l'État et les collectivités. Ce n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard si la trésorerie hospitalière demeure en l'état... pour l'instant !

Pour l'accueil, l'objectif est évident : une fois passé l'effet de la commande politique, à savoir faire semblant de rapprocher l'administration de l'utilisateur, les points d'accueil de type "permanences" seront fermés les uns après les autres. Plus on en ouvrira, plus la moyenne de fréquentation dans chacun des accueils sera faible, ce qui permettra à l'administration de justifier rapidement leur suppression. Comme l'écrit la direction générale, « notre présence physique sera adaptable au fil du temps... » : belle parodie de « La peau de chagrin d'Honoré de Balzac » revisitée : plus on ouvrira de points de contacts et plus on réduira leur espérance de vie... Quelle époque formidable nous vivons !

Il ne restera donc, à court terme, que quelques MFS (Maisons France Service), intégralement gérées et financées par les collectivités et tenues par des salariés mal formés, mal payés et dont le rôle se résumera à aider les populations les plus fragiles à se connecter à Internet.

La DGFIP veut aussi se débarrasser du contact direct avec l'utilisateur, le renvoyer sur internet, couper les services de l'utilisateur, qu'ils soient particuliers ou professionnels, vive l'accueil généralisé sur RDV ! Mieux vaut prévenir tout de suite les collègues qui seraient éventuellement intéressés : ne misez pas votre carrière aux Finances sur les fonctions d'accueil. En outre, la mise en place de référents, notamment dans les SIP, joignables à tout moment et suppléés en cas d'absence par un autre référent, aptes à répondre dans la minute à toutes les questions relatives à leur métier, ressemble à s'y méprendre à une usine à gaz qui laissera l'utilisateur repartir avec sa question sous le bras.

Vive la nouvelle DGFIP 2.0 !

Quant aux moyens humains mobilisés sur ces points d'accueil éparpillés, vous nous disiez lors du dernier CTL hésiter encore entre le recours à des agents issus des services et la création d'une équipe dédiée, composée éventuellement de membres volontaires de l'équipe de renfort, cette dernière solution ayant manifestement votre préférence. Dans cette hypothèse, l'EDR chargée des missions fiscales perdra donc rapidement ses fonctions de renfort pour ne devenir qu'une équipe volante d'agents d'accueil, battant la campagne de mairie en salle communale, à la recherche d'éventuels usagers privés de trésoreries ou de SIP... Les membres de l'EDR, même les plus volontaires, sont d'ailleurs inquiets, redoutant que les moyens mis en place ne soient guère à la hauteur de l'enjeu.

Vous et vos équipes nous promettez de faire des efforts pour trouver les solutions les plus adaptées aux souhaits des agents et éviter des drames humains. Croisons les doigts pour que cela soit réellement possible !

Certaines directions locales font des annonces ces derniers jours concernant la création rapide d'un SPF unique par département, pour certains dès 2020, pouvez-vous nous rassurer pour la Vendée ?

Concernant l'ordre du jour, nous ne pouvons que dénoncer ces nouvelles suppressions d'emplois qui affaibliront encore un peu plus les services concernés. Nous ne rentrerons pas dans cette discussion consistant à déterminer les services les plus prompts à rendre des emplois et nous vous demandons donc en conséquence de renvoyer ce point en fin de CTL après les questions diverses !

Dans les points à l'ordre du jour, figure la centralisation du CSPi au PRCP. Pour tenter de comprendre ce qui a guidé votre réflexion, nous ne pouvons pas faire l'économie d'un historique.

Le PCRCP a été mis en place dans le département au 1^{er} septembre 2016 avec des objectifs présentés comme ambitieux. Comme cela a été souligné dans la note départementale du 2 janvier 2017, « **le contrôle fiscal est une mission emblématique de la DGFIP auquel le contrôle sur pièces des particuliers contribue de manière significative aux résultats** ». Aussi rappelez-vous également que

« la nouvelle organisation du CSP des particuliers constitue un enjeu prioritaire » ; pas tant que cela à la lumière des propos qui suivent...

Dans votre document présenté pour information, vous faites référence à la note d'orientation de la Direction Générale du 24 avril 2018 qui impose la centralisation du CSPi au sein des PCRPs dans l'ensemble des départements. Nous vous rapportons certains éléments de cette note qui méritent d'être remémorés :

Paragraphe 2 : *« le pilotage du CSPi nécessite une analyse préalable du tissu fiscal permettant une meilleure répartition des forces du contrôle sur le territoire dans le cadre d'une organisation adaptée ».*

Paragraphe 3 : *« la réalisation du CSPi doit désormais être transférée au PCRP. Dans les directions dans lesquelles il existe plusieurs résidences d'un même PCRP, il est préconisé de répartir le CSPi sur l'ensemble des PCRPs plutôt que concentrer sa réalisation sur une seule structure à compétence départementale ».*

Paragraphe 5 : *« les évolutions organisationnelles entreront en vigueur en 2019 après la phase de dialogue social rappelée en annexe 1 ».*

Annexe 1 : *« le transfert de ce nouveau schéma d'organisation devrait pouvoir se faire à ressources constantes. S'agissant du dialogue social, les représentants des personnels devront être informés du transfert de la mission selon les modalités suivantes : pour les directions où le CSPi n'est pas réalisé exclusivement dans les PCRPs, celles-ci sont invitées à recueillir l'avis (et donc le vote) de leur CTL dès lors que l'opération de réorganisation a un impact significatif sur le fonctionnement des services et les conditions de travail des agents ».*

Face à l'absence totale de communication sur le sujet au cours des années 2018 et 2019, nous vous avons interpellé lors d'un précédent CTL sur le fait que la Vendée était le dernier département de France pour lequel rien n'était engagé a priori. Vous nous aviez répondu que vous étiez le directeur du département et que vous n'aviez pas à vous faire dicter le cadencement des travaux par qui que ce soit. Nous avons alors pris acte de votre réponse et avons cessé de vous questionner sur le sujet.

Compte tenu de la durée de votre réflexion, nous nous attendions, en conséquence, à un projet étoffé, abouti et argumenté avec une réelle mise en perspective des enjeux de cette mission que vous avez pu qualifier d' *« enjeu prioritaire »*. Il n'en est rien. Vous nous présentez aujourd'hui un document qui tient presque sur une page ce qui en dit long sur l'intérêt porté à cette mission.

Monsieur le Président, à enjeux prioritaires, dialogue et communication exemplaire !

Compte tenu des propos qui précèdent, les représentants des personnels FO DGFIP considèrent que l'opération de réorganisation que vous envisagez a un impact significatif:

- sur la mission de contrôle quant aux enjeux budgétaires ;
- sur le fonctionnement des services tant les effectifs paraissent sous dimensionnés au regard de la charge transférée ;
- sur les conditions de travail des agents (charge transférée et résultats financiers attendus) ;

Sur tous ces points, nous vous livrerons en détail notre analyse lorsque nous aborderons ce point aujourd'hui. Mais, conformément aux préconisations de la note du 24 avril 2018 et son annexe 1 citées précédemment, nous vous demandons de présenter ce point pour avis à l'occasion de ce CTL et non juste pour information.

Mr Le Président, comme nous avons déjà pu vous le signaler, nous avons été très étonnés d'apprendre à la lecture du dernier e-fip N°74 que la Vendée était un département expérimentateur concernant les MFS. Nous aurions préféré l'apprendre lors du dernier CTL même si nous avons bien compris que c'était le Préfet et non vous qui était aux manettes sur ce point. Néanmoins, cela impacte directement nos services et donc nous concerne.